



Avis officiel de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Date : Le 22 août 2011

Objet : Exportation de produits biologiques certifiés conformément aux termes de l'entente canado-américaine en matière d'équivalence biologique

Le 17 juin 2009, le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont confirmé, par correspondance, l'équivalence de leurs programmes respectifs sur les produits biologiques.

L'entente conclue porte sur le système d'accréditation des deux réglementations pour l'ensemble de leurs territoires et statue que les produits agricoles certifiés conformément aux termes de l'entente canado-américaine en matière d'équivalence biologique par un organisme de certification agréé par l'ACIA peuvent être vendus en tant que produits biologiques aux États-Unis. Cette certification est jugée équivalente à une certification aux termes du National Organic Program (NOP).

L'entente canado-américaine en matière d'équivalence biologique stipule ce qui suit :

Les produits agricoles produits et manipulés au Canada conformément au Règlement sur les produits biologiques du Canada, en vigueur le 30 juin 2009, sont jugés conformes à l'Organic Foods Production Act of 1990 (OFPA) (7 U.S.C. Section 6501 et seq.) et au National Organic Program (NOP) de l'USDA. Ils peuvent être vendus, étiquetés ou annoncés aux États-Unis à titre de produits biologiques, notamment en portant le sceau USDA organic ou le logo Biologique Canada.

Par conséquent, de tels produits ou ingrédients biologiques canadiens, certifiés par un organisme de certification agréé par l'ACIA, sont jugés équivalents aux produits ou ingrédients certifiés aux termes du NOP et peuvent servir à la fabrication de produits biologiques destinés au marché américain ou à la certification finale aux termes du NOP.

Pour informations supplémentaires ou toute demande de certification aux termes du National Organic Program (NOP), veuillez contacter le Bureau biologique du Canada qui vous confirmera qu'il n'est plus exigé de certifier aux termes du NOP les produits biologiques exportés vers les États-Unis.

Michel Saumur

Gestionnaire national du Bureau biologique du Canada
Agence canadienne d'inspection des aliments

